

MESURES DE CARTE SCOLAIRE**Formulation des vœux****Année de la carte scolaire**

Les vœux bonifiés de carte scolaire sont des vœux obligatoires. Ils doivent être formulés dans l'ordre suivant : le vœu établissement concerné, puis la commune et enfin le département.

Néanmoins, si cet ordre doit être respecté, les vœux bonifiés peuvent être placés avant ou après d'autres vœux de mutation et être intercalés avec ces mêmes vœux.

Dans le cas où l'agent touché par la mesure de carte scolaire ne les aurait pas formulés lors de sa saisie sur SIAM, ils seront ajoutés à la fin de sa liste de vœux au moment de l'étude des dossiers de mutation.

Ex-mesure de carte scolaire

Dans le cas d'une ex-mesure de carte scolaire, les vœux bonifiés non satisfaits à la première demande peuvent être formulés tant que l'agent n'a pas quitté l'académie et sont soumis aux mêmes règles énoncées ci-dessus, sans être obligatoires. L'agent devra inscrire en rouge sur le formulaire de confirmation de mutation la mention « ex-mesure de carte scolaire » et l'année concernée.

Exemple : Un agent touché par mesure de carte scolaire en 2019/2020 est réaffecté via son vœu bonifié département. Il peut utiliser s'il le souhaite au mouvement intra-académique 2020/2021 son vœu établissement bonifié, et le faire suivre au choix de son vœu commune bonifié.

Agrégés

Les professeurs agrégés, à condition d'être affectés dans un lycée sont soumis aux mêmes règles énoncées ci-dessus, à la différence qu'ils peuvent introduire dans leurs vœux obligatoires la restriction « que des lycées ».

A noter : Les personnels touchés par une mesure de carte scolaire ne sont pas soumis à l'extension. Si aucun poste en établissement dans le département concerné ne peut leur être offert, ils seront affectés sur la zone de remplacement correspondant au poste perdu.

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1500 points Vœux non restrictifs ou type « lycée » (agrégés)	✓	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

REINTEGRATIONS

Formulation des vœux

Retour de congé parental

Pour les personnels ayant perdu un poste en établissement, les vœux bonifiés peuvent être l'établissement, la commune et le département perdus. Si le poste était une zone de remplacement, les vœux bonifiés seront la zone de remplacement précise et la zone de remplacement département perdus. Les vœux ne sont pas obligatoires, mais pour bénéficier de la bonification de réintégration ils doivent être tous formulés et dans l'ordre suivant : ETB, puis COM et DPT ou ZRE puis ZRD. En revanche, ils peuvent être placés avant ou après d'autres vœux de mutation.

Retour de CLD (congé longue durée) et postes adaptés

Pour les personnels ayant perdu un poste en établissement, les vœux bonifiés peuvent être l'établissement, la commune et le département perdus. Si le poste était une zone de remplacement, les vœux bonifiés seront la zone de remplacement précise et la zone de remplacement département perdus. Il est possible de bénéficier de la bonification de réintégration sans obligatoirement formuler le vœu établissement. En revanche, les autres vœux (COM puis DPT ou ZRE puis ZRD) sont obligatoires. Si l'agent ne les a pas formulés lors de sa demande sur SIAM, ils seront ajoutés à la fin de sa liste de vœux au moment de l'étude des dossiers de mutation.

A noter : Pour les personnels en retour de congé parental, de CLD ou de poste adapté, la bonification sera conservée pendant trois années (l'année de la réintégration et les deux années suivantes), sous réserve chaque année de la justification par l'agent de ses demandes antérieures.

Retour de disponibilité ou de détachement

Pour les personnels ayant perdu un poste en établissement, les vœux bonifiés peuvent être le département perdu et/ou le vœu académie. Si le poste était une zone de remplacement, les vœux bonifiés seront la zone de remplacement département perdue et/ou le vœu zone de remplacement académie. Ces vœux ne sont pas obligatoires.

A noter : Les personnels pouvant solliciter une réintégration conditionnelle (sur les seuls vœux exprimés) ne sont pas soumis à l'extension de vœux. Ils devront signaler leur choix en rouge sur le formulaire de confirmation de mutation.

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1100 points Vœux non restrictifs								
Congé parental	✓	✓	⊗	✓	✓	✓	✓	✓
CLD - Postes adaptés	✓	✓	⊗	✓	✓	✓	✓	✓
Disponibilité - Détachement	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

HANDICAP**Formulation des vœux**

Les personnels souhaitant bénéficier de la bonification médicale de 1100 points doivent obligatoirement formuler au moins un vœu de type « COM » et un vœu de type « GEO ».

Une bonification de 100 points est attribuée automatiquement sur les vœux « DPT » et « ACA », pour les agents titulaires d'une RQTH en cours de validité, à joindre à leur dossier de mutation.

A noter : la demande de bonification médicale peut se faire au titre de l'agent, du conjoint ou de l'enfant. Les ascendants (père, mère...), frères ou sœurs ne relèvent pas de ce dispositif.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
1100 points	Bonification attribuée en fonction de la situation particulière de chaque demande							
100 points (BOE)	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗

Pièces justificatives

PIECES A FOURNIR	DATE LIMITE D'ENVOI	DESTINATAIRE	DETAIL
- Dossier médical - RQTH - Fiche « demande de bonification au titre de handicap »	16/04/2021	Médecin conseiller technique du recteur	- Toutes pièces médicales nécessaires - Lettre explicative - RQTH pour agent et/ou conjoint
- RQTH - Fiche « avis de dépôt de dossier »	16/04/2021	S.P.E.E.O. Gestion des affectations	RQTH pour agent et/ou conjoint

Les deux bonifications mentionnées de 1100 et 100 points ne sont pas cumulables sur un même vœu.

ACADEMIE DE NICE
SERVICE MEDICAL
PHASE INTRA ACADEMIQUE 2021

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

Ce document doit être adressé, sous pli confidentiel, avec les pièces médicales nécessaires, au médecin conseiller technique du recteur, pour le **vendredi 16 avril 2021 à 17 h, au plus tard.**

IMPORTANT

Les documents médicaux doivent être adressés **EXCLUSIVEMENT** au médecin conseiller technique du recteur et ne doivent **EN AUCUN CAS** être joints aux confirmations de demande de mutation.

Seule la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) doit être transmise avec l'avis de dépôt de dossier au S.P.E.E.O. - Gestion des Affectations en même temps que le formulaire de confirmation de vœux.

NOM - PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	SITUATION DE FAMILLE :
NOMBRE ET AGE DES ENFANTS A CHARGE :	
ADRESSE PERSONNELLE :	TELEPHONE :
CODE POSTAL : COMMUNE :	PORTABLE :
CORPS / GRADE :	DISCIPLINE :
ETABLISSEMENT D'AFECTATION : DATE D'ENTREE :	

<p>Vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> STAGIAIRE</p> <p><input type="checkbox"/> TITULAIRE d'un poste fixe en établissement</p> <p><input type="checkbox"/> TITULAIRE d'un poste sur zone de remplacement</p> <p><input type="checkbox"/> Affecté(e) à titre provisoire dans l'académie (ATP)</p> <p>Position actuelle :</p> <p><input type="checkbox"/> En activité</p> <p><input type="checkbox"/> En activité : congé de maladie ordinaire</p> <p><input type="checkbox"/> En activité : CLM ou CLD</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité</p> <p>Le handicap invoqué concerne :</p> <p><input type="checkbox"/> L'intéressé(e)</p> <p><input type="checkbox"/> Son conjoint</p> <p><input type="checkbox"/> Son enfant</p>	<p>Situation de la personne concernée par le handicap :</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleurs reconnus handicapés par la MDPH</p> <p><input type="checkbox"/> Victimes (accidents du travail ou maladies professionnelles avec incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente)</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaires d'une pension d'invalidité (capacité réduite de 2/3)</p> <p><input type="checkbox"/> Anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension d'invalidité si incapacité permanente d'au moins 80% ou classés en 3ème catégorie</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité de sapeurs-pompiers volontaires</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés</p> <p><input type="checkbox"/> Enfant handicapé ou souffrant d'une maladie grave</p>
---	--

Lieu(x) géographique(s) souhaité(s) (joindre les pièces justificatives de votre situation)	Observations du médecin conseiller technique (indication des priorités)
-	
-	
-	
-	

RECONNAISSANCE DU HANDICAP / INVALIDITE :

Joindre obligatoirement une copie de la décision de la MDPH reconnaissant :

- la qualité de travailleur handicapé ou d'invalide,
- ou, le cas échéant, le taux d'incapacité ou d'invalidité

Fait à..... Le | | | | | | | | | | Signature :

ACADEMIE DE NICE
S.P.E.E.O. – GESTION DES AFFECTATIONS
PHASE INTRA ACADEMIQUE 2021

AVIS DE DEPOT DE DOSSIER

à adresser au S.P.E.E.O. - Gestion des Affectations, avant le vendredi 16 avril 2021 17 h 00

NOM - PRENOM :	DOMICILE PRIVE :
CORPS / GRADE :	DISCIPLINE :
AFFECTATION :	TELEPHONE : MEL :

Les documents médicaux doivent être adressés **EXCLUSIVEMENT** au médecin conseiller technique du recteur et ne doivent **EN AUCUN CAS** être joints aux confirmations de demande de mutation.
Seule la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) doit être transmise avec ce formulaire au S.P.E.E.O. - Gestion des Affectations en même temps que le formulaire de confirmation de vœux.

Mon dossier a été envoyé au service médical le |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

La pathologie concerne : L'agent* Le conjoint* Le ou les enfant(s)
NB : les ascendants (père, mère), frères, sœurs ou autres membres de la famille ne relèvent pas de ce dispositif.

*Je joins impérativement la RQTH à ce formulaire, attribuée pour la période suivante :

Date de début : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| Date de fin : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Je joins impérativement un courrier précisant le(s) lieu(x) géographique(s) souhaité(s) dans le cadre d'une éventuelle bonification (soutien familial, rapprochement du domicile...), ainsi que les aménagements nécessaires liés au handicap ou à l'invalidité dans l'exercice des fonctions

Fait à..... le |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Signature :

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT**Formulation des vœux**

Le rapprochement de conjoint ne s'applique que sur les vœux larges non restrictifs. Aucun vœu précis « ETB » ou vœu large restrictif ne sera bonifié.

Entrants

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département de rapprochement de conjoint retenu au mouvement inter-académique. Dans le cas où le rapprochement de conjoint aurait été validé sur une académie limitrophe, le premier vœu large exprimé devra se situer dans le département le plus proche de cette académie.

Titulaires de l'académie

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département de la résidence professionnelle ou privée du conjoint, ou dans le département le plus proche si la résidence professionnelle ou privée se situe hors académie.

A noter : Lorsque l'établissement se confond avec la commune (*Exemple : collège le Pré des Roures, établissement unique de la commune du Rouret*), le candidat doit formuler expressément le vœu « tout type d'établissement dans la commune » afin de bénéficier de la majoration de barème attendue.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
100,2 points	⊗	✓	✓	⊗	⊗	✓	⊗	⊗
200,2 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
75 points par enfant (- de 18 ans au 31/08/2021)	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
150 points pour 1 année de séparation								
250 points pour 2 années de séparation								
350 points pour 3 années de séparation	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
525 points pour 4 année de séparation et plus								

Pièces justificatives

Qualité du conjoint	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Mariage	Copie intégrale du livret de famille OU Extrait de l'acte de mariage	31 octobre 2020
PACS	- Copie de l'attestation de PACS ET - Extrait d'acte de naissance d'un des deux partenaires établi après le 31/08/2020	31 octobre 2020
Enfant en commun	Copie intégrale du livret de famille OU Extrait d'acte de naissance de l'enfant faisant apparaître le nom des deux parents	Déjà né au 1 ^{er} janvier 2021
	- Attestation anticipée de reconnaissance faisant apparaître le nom des deux parents ET - Certificat médical daté et signé, mentionnant la date de début de grossesse (Établis au plus tard le 16/04/2021)	Enfant à naître

Activité professionnelle du conjoint	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Salarié	Attestation d'emploi faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité, datée, visée et signée par l'employeur* OU Copie du contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaire OU Chèques emplois service ou attestation d'emploi émise par le Centre National de traitement du chèque emploi faisant apparaître les périodes et le lieu d'activité* OU Promesse d'embauche faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité, l'emploi proposé et la rémunération. La promesse d'embauche doit être visée, signée et datée au plus tard le 16/04/2021*	
Titulaire ou non-titulaire de l'Education nationale	Copie de l'arrêté d'affectation ou du contrat accompagné du dernier bulletin de salaire OU Attestation du chef d'établissement ou IEN de circonscription (1 ^{er} degré)*	
Chef d'entreprise	Attestation d'immatriculation au registre du commerce (kbis), au répertoire des métiers ou extrait SIRENE* ET Toute pièce attestant de la réalité de l'activité et son lieu d'exercice effectif (ex : preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation de produits ou prestations...etc.)*	1 ^{er} septembre 2021
Chômage	Attestation d'inscription au pôle emploi* ET Attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2018 faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité	
Etudiant en formation	Toutes pièces délivrées par l'établissement de formation justifiant que l'étudiant est engagé dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement par concours (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours...)*	
Autre situation	Tout document faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité (ex : professions libérales)* ET Toute pièce complémentaire prouvant la réalité de l'activité*	

* Pièces datées postérieurement au 31/08/2020

Années de séparation	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Séparation effective de 6 mois minimum par année scolaire concernée	Le décompte des années de séparation débute lorsque les trois conditions suivantes sont réunies : - La qualité de conjoint est établie conformément aux pièces mentionnées dans le premier tableau. - L'activité professionnelle du conjoint se situe dans un département différent de celui de l'agent. Voir pièces mentionnées dans le tableau ci-dessus. - La séparation doit être effective au minimum 6 mois par année scolaire concernée.	1 ^{er} septembre 2021

A noter : une ½ année par année de séparation justifiée peut être accordée aux agents en congé parental ou en disponibilité pour suivre conjoint.

Enfants	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Enfant à charge	Copie intégrale du livret de famille OU Extrait d'acte de naissance de l'enfant faisant apparaître le nom des deux parents	Agé de moins de 18 ans au 31 août 2021
Enfant à naître	Certificat médical daté et signé, mentionnant la date de début de grossesse ET Attestation anticipée de reconnaissance faisant apparaître le nom des deux parents (si non mariés ou pacsés)	16 avril 2021

A noter : Pour les candidats qui souhaitent bénéficier d'un rapprochement de conjoint sur la résidence privée, un justificatif de domicile établi après le 31/08/2020 devra être fourni, en complément des pièces liées à la qualité de conjoint et à l'activité professionnelle de ce dernier.

AUTORITE PARENTALE CONJOINTE**Formulation des vœux**

La bonification d'autorité parentale conjointe (APC) ne s'applique que sur les vœux larges non restrictifs. Aucun vœu précis « ETB » ou vœu large restrictif ne sera bonifié.

Entrants

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département retenu au mouvement inter-académique dans le cadre de l'autorité parentale conjointe. Dans le cas où l'APC aurait été validée sur une académie limitrophe, le premier vœu large exprimé devra se situer dans le département le plus proche de cette académie.

Titulaires de l'académie

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département de la résidence professionnelle de l'ex-conjoint, ou dans le département le plus proche si la résidence professionnelle se situe hors académie.

En cas d'impossibilité de fournir un justificatif d'activité professionnelle de l'ex-conjoint, l'APC pourra être accordée sur justification du domicile de l'ex-conjoint et du lieu de scolarisation du ou des enfants.

A noter : Lorsque l'établissement se confond avec la commune (*Exemple : collège le Pré des Roures, établissement unique de la commune du Rouret*), le candidat doit formuler expressément le vœu « tout type d'établissement dans la commune » afin de bénéficier de la majoration de barème attendue.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
100,2 points	⊗	✓	✓	⊗	⊗	✓	⊗	⊗
200,2 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
75 points par enfant (- de 18 ans au 31/08/2021)	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Pièces justificatives :

Autorité parentale conjointe	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Enfant en commun	Copie intégrale du livret de famille OU Extrait d'acte de naissance de l'enfant faisant apparaître le nom des deux parents	Agé de moins de 18 ans au 31 août 2021
Décision de justice	Décision de justice concernant la résidence de l'enfant et définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement	

Cas n° 1

Activité professionnelle du conjoint	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Salarié	Attestation d'emploi faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité, datée, visée et signée par l'employeur* OU Copie du contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaire OU Chèques emplois service ou attestation d'emploi émise par le Centre National de traitement du chèque emploi faisant apparaître les périodes et le lieu d'activité* OU Promesse d'embauche faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité, l'emploi proposé et la rémunération. La promesse d'embauche doit être visée, signée et datée au plus tard le 16/04/2021*	1 ^{er} septembre 2021
Titulaire ou non-titulaire de l'Education nationale	Copie de l'arrêté d'affectation ou du contrat accompagné du dernier bulletin de salaire OU Attestation du chef d'établissement ou IEN de circonscription (1 ^{er} degré)*	
Chef d'entreprise	Attestation d'immatriculation au registre du commerce (kbis), au répertoire des métiers ou extrait SIRENE* ET Toute pièce attestant de la réalité de l'activité et son lieu d'exercice effectif (ex : preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation de produits ou prestations...etc.)*	
Chômage	Attestation d'inscription au pôle emploi* ET Attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2018 faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité	
Etudiant en formation	Toutes pièces délivrées par l'établissement de formation justifiant que l'étudiant est engagé dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement par concours (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours...)*	
Autre situation	Tout document faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité (ex : professions libérales)* ET Toute pièce complémentaire prouvant la réalité de l'activité*	

Cas n° 2

Lieu de rapprochement	Pièces justificatives
Ex-conjoint	Justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone...etc.)*
Enfant(s)	Certificat(s) de scolarité de l'année scolaire en cours

* Pièces datées postérieurement au 31/08/2020

Années de séparation	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Séparation effective de 6 mois minimum par année scolaire concernée	<p>Le décompte des années de séparation débute lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autorité parentale conjointe est justifiée. - L'activité professionnelle de l'ex-conjoint se situe dans un département différent de celui de l'agent. - La séparation doit être effective au minimum 6 mois par année scolaire concernée. 	1 ^{er} septembre 2021

SITUATION DE PARENT ISOLE**Formulation des vœux**

La bonification de situation de parent isolé (SPI) ne s'applique que sur les vœux larges non restrictifs. Aucun vœu précis « ETB » ou vœu large restrictif ne sera bonifié.

Entrants

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département retenu au mouvement inter-académique dans le cadre de la situation de parent isolé. Dans le cas où la SPI aurait été validée sur une académie limitrophe, le premier vœu large exprimé devra se situer dans le département le plus proche de cette académie.

Titulaires de l'académie

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département susceptible d'améliorer les conditions de vie du ou des enfants.

A noter : Lorsque l'établissement se confond avec la commune (*Exemple : collège le Pré des Roures, établissement unique de la commune du Rouret*), le candidat doit formuler expressément le vœu « tout type d'établissement dans la commune » afin de bénéficier de la majoration de barème attendue.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
130 points + 75 points par enfant à partir du 2ème enfant	⊗	✓	✓	⊗	⊗	✓	⊗	⊗
150 points + 75 points par enfant à partir du 2ème enfant	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

Pièces justificatives

Situation de parent isolé	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Enfant(s)	Copie intégrale du livret de famille OU Extrait d'acte de naissance de l'enfant OU Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive : - Copie de l'avis d'imposition* - Jugement - Relevé CAF* - Allocation veuvage*...etc.	Agé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2021
Résidence de l'enfant	Toutes pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant : - justificatif de domicile* - certificat de scolarité* - proximité de la famille (courrier, justificatif de domicile et d'identité) - facilité de garde quelle qu'en soit la nature...*	1 ^{er} septembre 2021

* Pièces datées postérieurement au 31/08/2020

EDUCATION PRIORITAIRE**REP+**

Collège Louis Nucéra - NICE (0061001F) / SEGPA (0061479A)
 Collège Maurice Jaubert - NICE (0061131X) / SEGPA (0061337W)
 Collège Jules Romains - NICE (0061129V)
 Collège Henri Wallon - LA SEYNE/MER (0830180V) / SEGPA (0830716C)
 Collège La Marquisanne - TOULON (0830181W) / SEGPA (0830664W)
 Collège Maurice Genevoix - TOULON (0830148K)

REP+								
BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 5 à 7 ans d'ancienneté : 150 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 8 ans d'ancienneté : 200 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

REP

Collège Paul Langevin – CARROS (0061130W) / SEGPA (0061336V)
 Collège Les Mûriers – CANNES (0060799L) / SEGPA (0060804S)
 Collège Les Vallergues – CANNES (0061279H)
 Collège Simone Veil – NICE (0060838D)
 Collège Pablo Picasso - VALLAURIS (0061211J) / SEGPA (0061338X)
 Collège André Léotard – FREJUS (0830834F)
 Collège Pierre Puget – TOULON (0830069Z) / SEGPA (0831137K)
 Collège Peiresc – TOULON (0830953K)

REP								
BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 5 à 7 ans d'ancienneté : 75 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 8 ans d'ancienneté : 100 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

A noter : Pour les personnels entrant dans l'académie suite au mouvement inter-académique avec une ancienneté de 5 ans ou plus en établissement « politique de la ville », les bonifications afférentes aux établissements REP seront appliquées.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SORTIE (MESURE DE CARTE SCOLAIRE)								
BONIFICATIONS (Sur vœux bonifiés de carte scolaire)	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 1 à 2 ans d'ancienneté : 30 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
3 ans d'ancienneté : 65 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
4 ans d'ancienneté : 80 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

ETABLISSEMENTS RURAUX ISOLES (RIS)**Liste des établissements**

Collège L'Eau Vive – BREIL/ROYA (0060008B)
 Collège Auguste Blanqui – PUGET-THENIERS (0060061J)
 Collège La Vésubie-Jean Salines – ROQUEBILLIERE (0061237M) / SEGPA (0061377P)
 Collège Jean Franco – SAINT ETIENNE DE TINEE (0060063L)
 Collège Saint Blaise – SAINT SAUVEUR SUR TINEE (0060066P)
 Collège Jean Médecin – SOSPEL (0060067R)
 Collège Jean-Baptiste Rusca – TENDE (0060072W)
 Lycée de la Montagne – VALDEBLORE (0061987C) / SEP (0061988D)
 Collège Henri Nans – AUPS (0830002B)
 Collège Joseph d'Arbaud – BARJOLS (0830928H) / SEGPA (0831138L)
 Collège Yves Montand – VINON/VERDON (0831552L)

RIS								
BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 5 à 7 ans d'ancienneté : 75 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 8 ans d'ancienneté : 100 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SORTIE (MESURE DE CARTE SCOLAIRE)								
BONIFICATIONS (Sur vœux bonifiés de carte scolaire)	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 1 à 2 ans d'ancienneté : 30 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
3 ans d'ancienneté : 65 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
4 ans d'ancienneté : 80 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

TITULAIRES DE ZONE DE REMPLACEMENT (TZR)

Les TZR peuvent bénéficier de deux bonifications liées à leur affectation. Une première concerne leur ancienneté sur la zone occupée. La seconde est la bonification de stabilisation pour favoriser l'obtention d'un poste fixe en établissement.

Ancienneté sur zone de remplacement

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
3 ans d'ancienneté : 30 points forfaitaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 ans d'ancienneté : 60 points forfaitaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 5 ans d'ancienneté : 60 points forfaitaires + 10 points par année supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Stabilisation

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
50 points	⊗	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
100 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗

ANCIENNETE DE POSTE ET ANCIENNETE DE SERVICE**Ancienneté de poste**

ANCIENNETE DE POSTE								
BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
20 points par année + 50 points par tranche de 4 années	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Ancienneté de service

ANCIENNETE DE SERVICE								
BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Classe normale 14 points forfaitaires pour échelon 1 et 2 + 7 points par échelon supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hors classe 56 points forfaitaires + 7 points par échelon supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Agrégé hors classe 63 points forfaitaires + 7 points par échelon supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Agrégé hors classe 4ème échelon (Depuis 2 ans dans l'échelon) 98 points forfaitaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Classe exceptionnelle 77 points forfaitaires + 7 points par échelon supplémentaire (Bonification plafonnée à 98 points)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

PROFESSEURS AGREGES

A l'exception des personnels dont la discipline n'est enseignée qu'en lycée, les professeurs agrégés bénéficient d'une bonification sur leurs vœux « lycée ».

BONIFICATION (Uniquement sur vœux type « lycée »)	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
130 points	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
150 points	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
185 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗

**CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION –
SERVICE A L'INTERNAT**

Principe :

Tous les CPE de l'établissement participent à l'organisation et à l'animation éducative de l'internat sous l'autorité du chef d'établissement.

La responsabilité vis-à-vis des internes est importante car il y a une forme de substitution à la responsabilité parentale et surtout une obligation de garde de l'enfant pendant la durée de sa présence à l'internat, notamment en ce qui concerne les mineurs. La sécurité des élèves relève du chef d'établissement.

Pour sa part, le CPE voit sa responsabilité également engagée dans l'exercice de ses fonctions et des tâches qu'il accomplit à l'internat : élaboration de la grille des besoins d'encadrement, organisation du service des surveillants et contrôle, instructions sur le contrôle des présences des élèves, actions éducatives et pédagogiques à l'internat, etc... Le CPE contribue à l'élaboration du diagnostic de sécurité (circulaire n°2015-139 du 10.8.2015). A l'internat, cet aspect revêt une importance particulière : signaler de préférence par écrit au chef d'établissement toute anomalie : problèmes de locaux, de circulation, de portes et de sorties y compris de secours. La même circulaire donne mission aux CPE de « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ». Lorsque l'établissement dispose d'un internat, le CPE veille à ce que le projet éducatif contribue à la réussite et au bien-être des élèves qui le fréquentent. L'organisation de l'internat doit être adaptée à l'âge des adolescents et permettre à chaque interne de vivre ses temps de travail, de loisirs et de repos dans des conditions propices à la réussite de ses études.

A distinguer :

- **le service d'internat** : il est partie intégrante du service des CPE qu'ils soient logés ou pas. Le service est réparti entre eux sous la responsabilité du chef d'établissement. Ce service se limite à deux périodes : celle comprise entre le lever des élèves et la reprise des cours d'une part ; celle située entre la fin des cours et le coucher des élèves d'autre part.

- **les astreintes** de nuit, de week-end, l'accueil du dimanche soir sont dues notamment par les personnels logés par nécessité absolue de service (NAS) : tous les personnels de direction, d'éducation, d'intendance logés par NAS. Ces astreintes ne peuvent être mêlées ou confondues avec les permanences administratives qui, elles, sont liées à la fonction.

- **le logement par NAS** (nécessité absolue de service) = gratuité du logement nu et forfait d'indemnisation des charges : « seuls les personnels ayant une obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité ont vocation dorénavant à bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service ». L'article R216-5 du code de l'éducation prévoit les personnels d'éducation parmi les bénéficiaires potentiels de cette attribution, sans qu'il s'agisse pour autant d'une disposition statutaire et systématique.

Par ailleurs, un jugement du conseil d'état du 12 décembre 2014 précise que : « *les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation, mentionnés à l'article R.216-5 du code de l'éducation, ne sauraient être regardés comme bénéficiant d'un droit à être logés dans l'établissement par nécessité absolue de service que dans la mesure où leur emploi figure sur une liste arrêtée par l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement, laquelle doit être établie en prenant en compte les fonctions qui ne pourraient être exercées normalement par un agent qui ne serait par logé sur place* ».

- **le service de nuit** : le bénéfice d'un logement de fonction attribué par NAS est de nature à entraîner un certain nombre d'obligations supplémentaires. Le service de nuit court de l'extinction des feux au lever des élèves. La circulaire 2015-139 du 10.8.2015 stipule que « le bénéfice d'un logement accordé par nécessité absolue de service est de nature à entraîner un certain nombre d'obligations supplémentaires ». Cela signifie que cette obligation est supplémentaire et ne peut donc pas être comptabilisée dans l'emploi du temps hebdomadaire des personnels concernés, qu'un planning de roulement doit être établi dans l'équité entre les personnels dans cette situation et dès le début de l'année scolaire. La permanence de nuit constitue une obligation liée à la jouissance du logement.

Attribution des concessions :

2 cas sont à envisager :

- Concession par nécessité absolue de service (voir ci-dessus)

- Concession d'occupation précaire : redevance d'un loyer dont le montant est fixé par les domaines et charges afférentes. Convention révocable qui peut être attribuée à d'autres catégories de personnels

IMPORTANT : il n'est pas possible de formuler des vœux sur un poste logé ou non. L'attribution des concessions de logement est du ressort de la collectivité territoriale sur rapport du chef d'établissement et proposition du conseil d'administration.

Contraintes de service :

Dans le code des domaines de l'Etat comme dans un certain nombre de réponses ministérielles, les concessions de logement par NAS sont attribuées principalement pour veiller à la sécurité des biens et des personnes dans les EPLE. Ne peut être due au titre d'une concession par NAS que la responsabilité ou l'astreinte partagée par tous les personnels logés dans les mêmes conditions.

Ressources :

- Code de l'Education, (articles R.216-4 et suivants)
- Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation
- Décret n° 2815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction-publique et la magistrature
- Arrêté ministériel du 15 janvier 2002 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000
- Circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015 relative aux missions des conseillers principaux d'éducation (BO N° 31 du 27 août 2015)

IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE (PSYEN) – EDA**Participants obligatoires**

Les PsyEN affectés à titre provisoire
 Les PsyEN nouvellement nommés dans l'académie de Nice
 Les PsyEN stagiaires

Participants facultatifs

Les PsyEN souhaitant changer d'affectation au sein de l'académie de Nice

Psy-EN du 1^{er} degré

Ils peuvent participer au mouvement intra académique du 2nd degré et au mouvement du 1^{er} degré.
 Dans le cas où le candidat fait deux demandes, s'il n'a pas demandé la fin de son détachement, priorité sera donnée au mouvement du second degré.

Formulation des vœux

Lors d'une première phase, seuls des vœux en circonscription peuvent être formulés.
 Si le vœu formulé correspond au département de la résidence professionnelle du conjoint, des bonifications familiales seront accordées, sous réserve de production des pièces justificatives.
 Lors d'une seconde phase (fin juin) des vœux seront formulés sur des écoles de rattachement au sein de la circonscription obtenue.

Liste des circonscriptions

Alpes-Maritimes	Var
0060660K - IEN ANTIBES	0830948E – IEN BRIGNOLES
0061259L - IEN CAGNES SUR MER	0830717D – IEN COGOLIN
0061350K - IEN CANNES	0831371P – IEN CUERS
0061981W - IEN CARROS 3 VALLEES	0830090X – IEN DRAGUIGNAN
0060661L - IEN GRASSE	0831390K – IEN FREJUS
0061566V - IEN LE CANNET	0831667L – IEN GAREOULT
0060662M - IEN MENTON	0830088V – IEN HYERES
0060665R - IEN NICE I	0831133F – IEN LA GARDE
0060666S - IEN NICE II	0830949F – IEN LA SEYNE/MER
0060664P - IEN NICE III	0831017E – IEN LE MUY
0061261N - IEN NICE IV	0831467U – IEN SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
0060667T - IEN NICE V	0831449Z – IEN SAINT PAUL EN FORET
0061789M - IEN NICE VI	0831622M – IEN SANARY/MER
0061876G - IEN NICE VII	0830091Y – IEN SIX-FOURS-LES-PLAGES
0061787K - IEN VAL DE SIAGNE	0830086T – IEN TOULON I
0061786J - IEN VALBONNE	0831512T – IEN TOULON II
0061677R - IEN VENCE	0830085S – IEN TOULON III

BONIFICATIONS LIEES AUX PREMIERES AFFECTATIONS**Stagiaires précédemment titulaires de la fonction publique**

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1000 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

Stagiaires ex-contractuels ou ex-EAP

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
150 points jusqu'à l'échelon 3	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
165 points à l'échelon 4	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
180 points à partir de l'échelon 5	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

Autres stagiaires

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Premier vœu large non restrictif	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
10 points	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

AUTRES BONIFICATIONS**Changement de discipline**

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1100 points	⊗	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Cas particulier : les PLP dans la discipline Gestion-Administration, qui se sont engagés dans un changement de discipline, bénéficient par convention d'une bonification de 1500 points lors de leur participation obligatoire au mouvement en vue de leur affectation à titre définitif dans leur nouvelle discipline.

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1500 points Pour les PLP Gestion-administration en changement de discipline	⊗	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Personnels détachés et intégrés au 01/09/2020

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1000 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

Détenteur du 2CA-SH ou CAPPEI

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
30 points	Sur tous les vœux relevant de l'ASH							

Caractère répété de la demande

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
Vœux non restrictifs	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
20 points	⊗	⊗	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

Cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications familiales.